

Retracer nos ancêtres

Par Jacques Blaquière, généalogiste

Il arrive parfois que des généalogistes amateurs aient de la difficulté à retracer leurs ancêtres. Nous ne vivons pas aujourd'hui d'une façon si différente de celle de nos ancêtres autrefois. Ce que nous faisons dans la vie courante, nos ancêtres l'ont fait bien longtemps avant nous. Peut-être moins longtemps cependant, mais encore, certaines longévités ont été enviables. Donc, il faut se dire que nous cherchons des personnes qui vivaient autrefois probablement de la même façon que nous, avec les mêmes peines, les mêmes soucis et les mêmes joies. Il est inutile de se chercher des ancêtres héroïques qui auraient marqué la grande histoire d'une façon exceptionnelle. La plupart du temps nous allons trouver des personnes qui nous ressemblent, parfois même de façon troublante.

On doit s'en remettre à la documentation écrite de l'époque dans la mesure où ces renseignements existent encore pour ne pas avoir été détruits par les guerres ou par les catastrophes naturelles. Au Québec, il y a des lacunes dans les actes d'état civil mais heureusement, il y a eu un écart de temps assez important entre les dépôts des registres de naissances, de mariages et de décès. La chronologie des événements nous permet de reconstituer le portrait global de nos ancêtres. Et il y a eu aussi d'autres actes produits à différentes époques comme des lettres, des contrats notariés ou des recensements nominatifs de population. On n'a pas toujours la chance de retracer l'acte de naissance ou l'acte de décès d'un ancêtre selon les événements survenus à l'époque où ces renseignements ont été consignés. Les Anglais ont brûlé plusieurs bâtiments dont des églises à différents moments de notre histoire quand ils attaquaient les Français en Nouvelle-France au début du 18^e siècle et avant.

Il y a eu des catastrophes semblables un peu partout dans le monde au cours des siècles. Aujourd'hui, beaucoup de couples fondent une famille sans se marier, sans laisser des écrits de leurs unions. De par la loi, les parents doivent heureusement enregistrer les naissances de leurs enfants à la Direction de l'état civil. Nos ancêtres ont eux aussi fondés plusieurs familles, cependant ponctuées chaque fois d'un mariage. Le veuvage était à peu près impossible pour un homme ou pour une femme ayant des enfants à charge. On faisait plus souvent qu'autrement des mariages de raison. Il fallait veiller autant aux soins de la maison qu'à la culture de la terre et se pourvoir à chaque jour pour toutes les nécessités de la vie selon les saisons. Pas de centres d'achats ni de dépanneur du coin au bout des champs de patates. Alors, quand on ne trouve pas l'acte de naissance d'un ancêtre, on essaie de retracer son acte de sépulture dans lequel on trouvera entre autres son âge relatif au décès et souvent le nom du dernier conjoint. En soustrayant l'âge au décès de la date de sépulture, on trouve l'année approximative de la naissance.

Il ne faut pas penser que l'ancêtre trouvé n'est pas la bonne personne si le nom de son conjoint est différent au décès de celui connu en découvrant son premier mariage. Plusieurs de nos ancêtres se mariaient à répétition tellement les uns et les autres mouraient jeunes en laissant derrière eux de jeunes enfants. La vie en Nouvelle-France était rude et les soins de santé rares sinon inexistantes, un peu comme aujourd'hui. La médecine n'avait pas non plus fait les progrès que nous lui connaissons maintenant. Plusieurs maladies facilement soignées aujourd'hui étaient mortelles autrefois. Trouver ses ancêtres, c'est apprendre à voyager dans le passé pour mieux connaître son avenir.

20150204